

*Mise au point du 3 avril 2020 envoyée directement aux candidats à partir de notre base de données :*

**Les candidats sont responsables de la lecture intégrale de ce document et de toutes les communications pour le CCEB.**

Pour faire en sorte de bien comprendre vos responsabilités, **veuillez lire l'intégralité de notre énoncé sur la COVID-19** publié sur notre site Web. Il explique de nombreux autres détails importants.

<https://www.cceb.ca/docs/COVID-FRENCH-FINAL-WEBSITE.pdf>

La pandémie de COVID-19 continue d'évoluer et de changer. Nous vivons des moments difficiles et stressants. Au CCEB, nous suivons la situation de très près. Nous respectons toutes les directives des autorités sanitaires locales, provinciales et nationales. Pour le moment, nous n'avons pas de directives claires sur la situation à la fin du mois de mai, quand notre examen aura lieu.

Nous reconnaissons l'importance des examens du CCEB dans la vie des candidats comme vous qui sont désireux d'obtenir un permis d'exercice au Canada, et nous voulons être prêts à exécuter notre examen au cas où il serait sécuritaire et possible de le faire. À ce titre, nous poursuivons notre préparation.

Bien que nous ne soyons qu'à 60 jours de notre examen, de nombreuses variables restent inconnues. Il existe des avis de voyage et des fermetures, des restrictions et des exigences en matière d'isolement, des fermetures d'installations et des limites de rassemblement public, ainsi que des conseils de santé publique actuels. Ces avis évoluent constamment, et ils sont tous hors du contrôle du CCEB.

Le CCEB n'accepte aucune responsabilité pour les frais encourus par les candidats, au-delà des frais d'inscription, en cas de telles situations ou en cas de refus d'entrée à l'examen sur la base des pratiques de dépistage.

Comme vous, nous ne pouvons pas prédire l'avenir, mais nous pouvons nous préparer aux résultats les plus positifs. Nous pouvons avoir de l'espoir. Tandis que vous continuez à préparer et à planifier, veuillez prendre en considération la nature dynamique de cette situation.

Le CCEB **fait grâce de ses frais d'annulation et des pénalités pour la prochaine administration d'examen.** Nous continuons de vous encourager à prendre des décisions éclairées. Si l'examen est annulé pour quelque raison que ce soit ou si vous devez annuler votre demande d'examen à tout moment avant l'examen, jusqu'au jour de l'examen inclusivement, vos frais d'examen seront entièrement remboursés.

Nous vous prions de vous tenir à jour et de vous protéger!

<https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/maladie-coronavirus-covid-19.html>